



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
CONCERNANT L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE DE GALFINGUE**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande de Monsieur le Président de la Société de Musique de HOCHSTATT ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un jumelage d'orchestre musical entre les communes de HOCHSTATT et VINAY, des places de parking situées dans la rue de Galfingue seront destinées au stationnement d'un bus ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux et de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation ;

ARRETE

Article 1er : À partir du samedi 27 mai 2023 à 12 heures et ceci jusqu'au lundi 29 mai 2023 à 16 heures, le stationnement est interdit sur les places de parking situées entre l'angle rue de Galfingue / rue de l'Étang et le numéro 6 de la rue de Galfingue afin de permettre le stationnement d'un bus de voyageur.

Article 2 Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois en vigueur.
Les véhicules gênants pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 3 Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 Ampliation à

- Messieurs les Chefs des Brigades de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
- La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
- Le Président de la Société de Musique de HOCHSTATT
- Les riverains

HOCHSTATT, le 23 mai 2023
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

